



ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

PLAN D'ACTION 2018-2019

Adopté lors de la 9^e session plénière de l'ARLEM, le 21 février 2018 à Gizeh, Égypte

Les régions et les villes des trois rives de la mer Méditerranée relèvent les défis auxquels elles sont confrontées dans divers domaines tels que le changement climatique, le chômage des jeunes, les disparités démographiques, l'urbanisation croissante, l'intégration des migrants, etc. Elles constituent des acteurs clés de la transposition des objectifs de développement durable des Nations unies en général, y compris l'objectif 11 de «faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables».

La stabilité et un partenariat renforcé entre l'Union européenne et son voisinage sont des objectifs poursuivis par la politique européenne de voisinage (PEV): la stabilisation du voisinage grâce à la bonne gouvernance, l'état de droit, la démocratie et le respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques devraient devenir les principales priorités politiques de la PEV, tout en insistant sur la nécessité de s'attaquer en premier lieu aux causes socioéconomiques des problèmes actuels en matière de sécurité et de migration et de cibler la création d'emplois et l'employabilité des jeunes. Néanmoins, les normes en matière de démocratie et de droits de l'homme ne peuvent être imposées ni de l'extérieur, ni par le haut, mais elles doivent se développer à partir de la base.

Afin de résoudre les nombreux problèmes propres à la région, l'Union européenne reconnaît qu'un partenariat renforcé avec ses voisins est nécessaire. L'UE et ses partenaires méridionaux et orientaux ne se situent plus dans des camps séparés, mais ils doivent œuvrer ensemble comme des partenaires égaux et sur la base de l'égalité des droits et du bénéfice mutuel; la PEV révisée ne peut réussir que si les parties en présence en portent conjointement la responsabilité. Il convient également de faire en sorte que la coopération avec l'UE ne pousse pas à la concurrence entre pays du voisinage de l'UE mais, au contraire, qu'elle favorise la coopération régionale et territoriale. La dimension multilatérale de la PEV est par conséquent indispensable.

La coopération régionale dans le voisinage méridional a progressé grâce à l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui s'est avérée être un forum très utile pour les discussions politiques et économiques, fournissant un cadre à la coopération sur des questions d'intérêt commun et sur les projets opérationnels dans la région.

L'objectif de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) est de renforcer le rôle des collectivités locales dans la coopération euro-méditerranéenne et de conférer une dimension territoriale à l'UpM. L'ARLEM fait remarquer que la politique européenne de voisinage ne peut produire des effets à long terme que si elle apporte des avantages concrets aux peuples de l'UE et des pays relevant de la PEV. Elle souligne également qu'une telle ambition requiert une approche à plusieurs niveaux, de l'échelon national à celui des régions et des communes, ainsi qu'une coopération régionale, infrarégionale et transfrontière, et insiste pour qu'un soutien accru soit dès lors apporté aux réformes de décentralisation dans les pays du voisinage.

1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Au cours de son mandat actuel, l'ARLEM concentrera ses travaux sur les trois domaines suivants de manière à faire porter son action sur les domaines qui profiteront le plus aux collectivités locales et régionales des trois rives de la Méditerranée, ainsi que pour utiliser efficacement les ressources du secrétariat de l'ARLEM.

1.1 Migration

Dans la région méditerranéenne, les trois catégories de pays d'origine, de transit et de destination se chevauchent de manière unique et plusieurs pays de transit se transforment en pays de destination. Les villes et les régions sont en première ligne lorsqu'il s'agit de s'efforcer de gérer les phénomènes liés aux migrations, ce qui, dans bien des cas, demande une gestion de crise efficace. À moyen terme, la question de l'intégration doit être traitée au sein des communautés afin de garantir que les personnes vivent ensemble sur une base durable et équitable.

L'ARLEM souligne qu'il est nécessaire de soutenir les villes, les régions et les communautés qui accueillent et assistent les réfugiés et de leur fournir des services de base adéquats et un accès direct à des financements. L'ARLEM continuera d'œuvrer à l'amélioration de la mise en œuvre des engagements de l'Union dans le cadre de la PEV, notamment pour renforcer la coopération avec ses voisins dans cette région et améliorer l'efficacité de la coopération en matière de migration avec les pays non voisins. En outre, les pouvoirs publics infranationaux devraient agir davantage pour faire valoir l'importance des politiques visant à la «migration circulaire», ce qui contribuerait à équilibrer l'impact de la migration tant sur les régions d'origine que sur les régions d'accueil, contribuant ainsi au développement de chacune d'entre elles. Il est nécessaire à cette fin d'élaborer une politique en matière de retour qui soit effective et durable.

Quant à la migration, l'ARLEM s'appuiera sur son rapport adopté en 2014 et sur plusieurs débats tenus au cours de réunions de l'ARLEM, y compris la conférence sur la migration avec la contribution de plusieurs membres de l'ARLEM, tenue à Malte en février 2017 dans le cadre de la présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne. Un débat thématique sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la gestion des migrations se déroulera lors de la 9^e session plénière à Gizeh, en Égypte.

1.2 Développement économique durable

Étant donné la structure démographique des pays partenaires méditerranéens, il est de la plus haute importance de fournir des perspectives d'éducation, de formation et d'emploi aux jeunes qui ont tendance à présenter un taux de participation au marché du travail plus faible que les autres groupes de population, aggravé par une tendance à des situations d'emploi plus précaires parmi les couches les plus jeunes de la population. La coopération euro-méditerranéenne peut jouer un rôle majeur en concrétisant les ambitions des citoyens en matière de croissance économique et de création d'emplois. Pour autant qu'elles disposent de l'assistance technique et des moyens adéquats, les collectivités locales et régionales pourraient jouer un rôle clé dans cette coopération. À cet égard, les processus de décentralisation et de régionalisation peuvent représenter une occasion à saisir.

Une économie bleue intelligente et résiliente en matière d'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et des emplois, ainsi que la santé des écosystèmes océaniques, fournit des perspectives prometteuses. En traitant ce sujet, l'ARLEM créera des synergies avec les travaux du CdR (avis «Vers une initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale», rapporteur: M. Samuel Azzopardi, MT/PPE) ainsi qu'avec les activités en rapport de l'UpM, telles que la conférence des parties prenantes sur l'économie bleue qui a eu lieu à Naples en novembre 2017. Au niveau de l'UpM, les débats seront lancés en 2018 lors d'une deuxième réunion ministérielle potentielle sur l'économie bleue.

Au cours de ces dernières années, le tourisme a connu une baisse en Algérie, en Tunisie, en Égypte et au Liban. La Tunisie a subi une chute brutale de ses recettes touristiques. Le Maroc est confronté à la situation paradoxale d'une baisse des recettes alliée à une hausse du nombre des touristes¹. Au vu du rôle clé que joue le tourisme pour de nombreuses communautés locales dans les pays partenaires méditerranéens, le concept de tourisme solidaire pourrait être développé au niveau des villes et des régions afin de créer une perspective positive. Une autre question cruciale dans ce contexte réside dans la concentration du tourisme dans les zones côtières. L'ARLEM pourrait encourager les échanges d'expériences sur les concepts de tourisme alternatif. Dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel, 2018 est propice à la prise en compte du rôle de la culture comme moyen d'inciter davantage de personnes à découvrir les diverses cultures et d'entrer en contact avec elles. Ce sujet pourrait être traité par un atelier spécifique dans le contexte de la Semaine européenne des régions et des villes. Une première réunion ministérielle sur le tourisme pourrait être organisée au niveau de l'UpM au cours de la période 2018-2020.

Conformément à l'objectif 11 de développement durable des Nations unies de «faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables», l'ARLEM continuera de préconiser un programme complet et intégré en matière de développement urbain durable. À la suite de la réunion ministérielle de l'UpM sur le développement urbain durable tenue au Caire en mai 2017, les membres de l'ARLEM sont prêts à contribuer aux différents groupes de travail de la plateforme régionale de l'UpM sur le développement urbain durable lancée en novembre 2017 au CdR et ils rendront compte des progrès à l'Assemblée lors de ses réunions statutaires. Cette question sera débattue lors de la

¹ IEMed Mediterranean Yearbook 2017, p. 335.

9^e session plénière qui se tiendra à Gizeh, en Égypte, avec la participation d'un représentant de haut niveau de l'UpM.

L'ARLEM continuera également de soutenir les jumelages de villes et la diplomatie en matière de questions climatiques conformément à son récent rapport sur le sujet.

1.3 Avenir politique et bonne gouvernance

Des pouvoirs et des ressources adéquats aux divers niveaux de gouvernement, y compris au niveau le plus proche des citoyens, la réforme de l'administration publique et les démarches en vue d'accroître la transparence sont des piliers essentiels de la gouvernance améliorée et il importe dès lors de se concentrer sur ceux-ci.

Un échange d'expériences pourrait être envisagé entre les membres de l'ARLEM et les représentants locaux et régionaux, où les partenaires s'approprient à assumer davantage de responsabilités dans le contexte des réformes nationales.

Conformément aux conclusions du 19 octobre 2017 dans lesquelles le Conseil européen «souligne qu'il est urgent de soutenir le développement des communautés locales libyennes», le Comité européen des régions et l'ARLEM continueront de fournir un appui stratégique à l'initiative de Nicosie en soutien aux municipalités libyennes, un exemple concret de la coopération décentralisée en faveur du développement dans le contexte euro-méditerranéen, et de suivre les activités prévues². À condition de bien planifier les ressources avant toute action, l'élargissement de l'initiative de Nicosie à d'autres pays peut être étudié.

En outre, la publication de 2013 du CdR sur les possibilités de financement de l'Union européenne en faveur des collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens sera mise à jour en 2018 à la suite d'une demande d'étude du CdR.

2. LA DIMENSION POLITIQUE

2.1 Un forum de dialogue politique permanent

L'ARLEM constitue une plateforme de dialogue politique avec les institutions européennes et internationales: la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), l'Union pour la Méditerranée (UpM), le Parlement européen, etc.

2.2 Contribution aux travaux consultatifs au moyen de rapports thématiques

En 2018-2019, l'ARLEM, à l'initiative de ses membres, pourrait préparer des rapports thématiques liés à certaines de ses priorités stratégiques.

²

<http://cor.europa.eu/fr/activities/arlem/Pages/Libya-and-the-Committee-of-the-Regions.aspx>

2.3 Représentation de l'échelon local et régional aux sommets de l'UpM

L'ARLEM fait entendre la voix des collectivités locales et régionales lors des sommets de l'UpM. Plus précisément, sur invitation, elle pourrait participer en qualité d'observateur et contribuer aux réunions ministérielles ainsi qu'aux réunions ad hoc des hauts fonctionnaires programmées (en plus des réunions régulières des hauts fonctionnaires) (voir point 5).

3. **LE RÔLE DES PARTENAIRES EN LIEN AVEC L'ARLEM**

Pour poursuivre ses objectifs, l'ARLEM coopérera non seulement avec les associations européennes³ représentant les collectivités locales et régionales qui, en tant que membres de l'ARLEM, jouent un rôle actif dans ses projets et activités, mais également avec un certain nombre d'autres partenaires, et elle s'efforcera de participer aux grandes manifestations et initiatives transnationales que ceux-ci programment pour 2018-2019.

L'ARLEM associera, en qualité d'observateurs, des représentants des collectivités locales libyennes à ses réunions statutaires ainsi qu'à des manifestations.

L'excellente coopération avec l'UpM⁴ permettra à l'ARLEM d'intégrer la dimension territoriale aux différentes politiques de l'UpM en 2018-2019.

L'ARLEM continuera à renforcer sa coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe au cours du mandat actuel et à étendre sa coopération avec le Comité économique et social européen dans les domaines où les synergies entre les collectivités locales et régionales et les organisations de la société civile apportent le plus d'avantages. Ces deux partenaires ont le statut d'observateur au sein de l'ARLEM.

L'ARLEM est ouverte à l'idée de poursuivre sa collaboration avec la Fondation européenne pour la formation (FEF)⁵ et avec l'Association européenne pour la démocratie locale (ALDA). L'ARLEM entrera également en contact avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans le cadre des programmes et des possibilités de financement destinés aux pays partenaires méditerranéens et plus particulièrement à leurs collectivités régionales et locales, dans le but de dresser un tableau actualisé des possibilités de financement.

4. **LA DIMENSION OPÉRATIONNELLE**

- Chaque année, un maximum de deux rapports thématiques seront élaborés (avec une contribution du CdR sous la forme d'une étude de 20 pages), l'Union européenne et les

³ L'Assemblée des régions d'Europe (AER), l'Association des régions frontalières européennes (AEFR), l'Arc Latin, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM), le Comité permanent pour le partenariat euro-méditerranéen des pouvoirs locaux et régionaux (COPPEM), MedCities et Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

⁴ Déclaration d'intention entre l'ARLEM et le secrétariat de l'UpM signée en 2013.

⁵ Déclaration d'intention entre l'ARLEM et la Fondation européenne pour la formation (FEF) signée en 2013.

groupes des partenaires méditerranéens se partageant de manière égale le nombre de rapporteurs.

- Conformément à la déclaration d'intention signée avec le secrétariat de l'UpM en 2013, l'ARLEM continuera de participer activement aux activités de l'UpM.
- Un sujet peut être traité pendant les réunions, qu'il s'agisse d'une réunion statutaire de l'ARLEM, d'un séminaire spécifique, d'un atelier, d'une conférence ou d'une visite d'étude que l'Assemblée peut organiser, ou dans le contexte de la Semaine européenne des régions et des villes. Les membres de l'ARLEM contribueront à la sixième édition des *Assises de la coopération décentralisée — Régions et villes pour le développement* coorganisées à Bruxelles par la Commission européenne et le Comité européen des régions en 2019.
- Les réunions statutaires fournissent une occasion pour les membres associés à des domaines particuliers de rendre compte à l'Assemblée ou à son bureau.
- Des sujets spécifiques peuvent être traités dans des études, en fonction des disponibilités budgétaires du CdR. Pour chacun des deux rapports thématiques de l'ARLEM élaborés chaque année, le CdR a l'intention de fournir un soutien thématique au rapporteur en passant commande d'une étude de vingt pages. En outre, une version mise à jour de la brochure de 2012 «Les fonds européens accessibles aux collectivités territoriales des pays de la Méditerranée méridionale et orientale: guide d'information» sera produite par le CdR au cours de l'année 2018 afin de fournir aux pays partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée une documentation conviviale sur les fonds de l'Union destinés aux collectivités locales et régionales.
- L'ARLEM peut également offrir à ses membres un accès à l'information en soutenant et en développant différents outils en ligne sur le site web du CdR⁶ tels que des informations sur la répartition des compétences entre les différents niveaux de gouvernement au sein de l'UE et dans les pays partenaires méditerranéens. Par l'intermédiaire du portail européen de la coopération décentralisée, le CdR et la Commission européenne fournissent un outil répertoriant les activités de coopération existantes et facilitant les contacts entre les collectivités locales et régionales qui sont à la recherche de partenaires⁷.
- La coopération avec d'autres partenaires est recherchée dans toutes les activités et l'Assemblée est ouverte aux propositions de ses partenaires.

5. CALENDRIER DES ACTIVITÉS LIÉES À L'ARLEM ET PROPOSITIONS D'ACTION POUR 2018-2019

Ce calendrier est un document évolutif. Il énumère les manifestations régulières et les propositions des membres, des partenaires et des parties prenantes de l'ARLEM, telles qu'approuvées par les coprésidents de l'ARLEM. Les suggestions et les propositions supplémentaires des membres, des partenaires et des parties prenantes de l'ARLEM sont les bienvenues et seront incorporées au calendrier une fois approuvées par les coprésidents de l'ARLEM. Le calendrier sera mis à jour au cours de la période de référence.

⁶ <http://cor.europa.eu/divisionofpowers>

⁷ <http://lra4dev.cor.europa.eu/portal/FR/Pages/welcome.aspx>

La session plénière de l'ARLEM a en général lieu une fois par an. Le bureau de l'ARLEM se réunit au moins une fois par an, à l'occasion de la session plénière; des réunions supplémentaires peuvent être organisées entre deux sessions plénières. La commission pour le développement territorial durable de l'ARLEM se réunit une fois par an. Les réunions peuvent se tenir à Bruxelles ou (sur invitation) dans un pays partenaire ou un État membre de l'Union.

2018

20-21 février, Gizeh (Égypte)

- 9^e session plénière de l'ARLEM, précédée de réunions de coordination et 20^e réunion du Bureau de l'ARLEM
- Adoption des projets de rapport de l'ARLEM intitulés «L'autonomisation des femmes dans la région de la Méditerranée» (rapporteuse: M^{me} Mary Freehill, IE/PSE) et «Le rôle des collectivités locales et régionales de la région méditerranéenne en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent chez les jeunes» (rapporteur: M. Mohamed Kamal El Daly, gouverneur de Gizeh, Égypte)
- Adoption du plan d'action 2018-2019 et des recommandations politiques pour 2018

Date et lieu à confirmer

- Réunion ministérielle de l'UpM sur la coopération industrielle
- À confirmer: conférence ministérielle de l'UpM sur les transports
- À confirmer: conférence ministérielle de l'UpM sur la coopération régionale

Septembre/octobre

- **(Date et lieu à confirmer) 21^e réunion du bureau de l'ARLEM, adossée à la 4^e réunion de la commission du développement territorial durable de l'ARLEM**
- **8-11 octobre, Bruxelles:** des membres de l'ARLEM participent à la Semaine européenne des régions et des villes, à un éventuel atelier sur le tourisme solidaire, le patrimoine culturel et le «vivre ensemble»
- Publication d'un guide mis à jour sur les fonds européens accessibles aux collectivités territoriales des pays partenaires méditerranéens

Tout au long de l'année

- Suivi de l'initiative de Nicosie
- Réunions de hauts fonctionnaires/réunions ad hoc de hauts fonctionnaires de l'UpM: suivi et participation du secrétariat de l'ARLEM le cas échéant

2019

Février (date et lieu à confirmer)

- 10^e session plénière de l'ARLEM, précédée de réunions de coordination et 22^e réunion du Bureau de l'ARLEM
- Adoption des projets de rapport de l'ARLEM
- Adoption des recommandations politiques pour 2019

Date à confirmer, Bruxelles

- Participation des membres de l'ARLEM à la 6^e édition des *Assises de la coopération décentralisée – Régions et villes pour le développement*, coorganisées par le CdR et la Commission européenne

Date et lieu à confirmer

- 23^e réunion du Bureau de l'ARLEM, potentiellement en parallèle avec la 5^e réunion de la commission du développement territorial durable de l'ARLEM
- Réunion ministérielle de l'UpM sur l'emploi et le travail
- Réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique
- À confirmer: réunion ministérielle de l'UpM sur l'énergie
- À confirmer: première réunion ministérielle de l'UpM sur le tourisme

Octobre

- Des membres de l'ARLEM participent à la Semaine européenne des régions et des villes

Tout au long de l'année

- Suivi de l'initiative de Nicosie
- Réunions de hauts fonctionnaires/réunions ad hoc de hauts fonctionnaires de l'UpM: suivi et participation du secrétariat de l'ARLEM le cas échéant

NB: l'annexe au présent document figure sur les pages ci-après.

ANNEXE

Rapports de l'ARLEM et documents de position 2010-2017

Titre du rapport	Rapporteur
Domaine politique: énergie, environnement et changement climatique	
La gestion locale de l'eau dans le bassin méditerranéen (2010)	M. Ramón Luis Valcárcel Siso (Murcie, Espagne) (SUDEV) ⁸
La promotion des énergies renouvelables: facteur de codéveloppement économique et social dans l'espace méditerranéen (2011)	M. Michel Lebrun (Wallonie, Belgique) (SUDEV)
La relation entre la désertification et le changement climatique en Méditerranée (2011)	M. Nichi Vendola (Pouilles, Italie) (SUDEV)
La gestion des déchets aux niveaux local et régional en Méditerranée (2014)	M. Mohamed Boudra (Taza-Al Hoceïma-Taounate, Maroc) (SUDEV)
L'énergie et le changement climatique en région méditerranéenne (2016)	M. Mohammed Sadiki (Rabat, Maroc)
Domaine politique: mobilité, migration et intégration	
Document de prise de position sur le rôle des femmes (2013)	
Le rôle des collectivités locales et régionales dans la gestion des migrations en Méditerranée (2014)	M. António Costa (Lisbonne, Portugal) (ECOTER)
Liste des bonnes pratiques en matière d'intégration (2015)	
L'emploi et le développement territorial dans la région méditerranéenne (2015)	M ^{me} Eleni Loucaïdou (Nicosie, Chypre)
L'émancipation des femmes en région méditerranéenne (2017)	M ^{me} Mary Freehill (Dublin/PSE)
Le rôle des collectivités locales et régionales de la région méditerranéenne en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent chez les jeunes (2017)	M. Mohamed Kamal El Daly (Gizeh, Égypte)
Domaine politique: développement urbain et socioéconomique, questions culturelles	
Le développement urbain dans les pays du bassin méditerranéen (2011)	M. Khalid Al-Hnaifat (Grand Tafilah, Jordanie) (ECOTER)
Le rôle des petites et moyennes entreprises en Méditerranée (2011)	M. Fathallah Oualalou (Rabat, Maroc) (ECOTER)
La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel en Méditerranée (2011)	M. Asim Güzelbey (Gaziantep, Turquie) (ECOTER)
Le tourisme durable en Méditerranée (2012)	M ^{me} Michèle Sabban (Assemblée des régions d'Europe) (SUDEV)
L'enseignement technique et la formation professionnelle dans la région méditerranéenne (2012)	M. Peter Bossman (Piran, Slovénie) (ECOTER)
La mobilité urbaine durable en Méditerranée (2013)	M. Karim Bennour (Alger, Algérie) (SUDEV)

8

Les anciennes commissions du développement durable (SUDEV) et des affaires économiques, sociales et territoriales (ECOTER) de l'ARLEM ont été fusionnées en 2015.

Une politique urbaine durable en faveur de la région méditerranéenne (2015)	M. Fawzi Masad (Amman, Jordanie)
Domaine politique: affaires extérieures et coopération	
Document de prise de position sur la politique européenne de voisinage (2015)	
La coopération transfrontière dans la région méditerranéenne (2016)	M. Francesco Pigliaru (Sardaigne, Italie)
Une politique de cohésion pour la Méditerranée (2013)	M ^{me} Joana Ortega i Alemany (CRPM, Catalogne, Espagne) (ECOTER)